



ASSOCIATION  
DE PARENTS D'ÉLÈVES  
DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE  
[www.apel.fr](http://www.apel.fr)

**Destinataires :**

- Présidents d'Apel académiques
- Présidents d'Apel départementales
- Membres du Bureau national

**Pour information :**

- Secrétariats d'Apel académiques
- Secrétariats d'Apel départementales

Paris, le 19 avril 2013

Chers présidents,

Depuis plusieurs mois, l'Apel a participé à toutes les réunions ou événements où nous avons été conviés, pour préparer la loi d'orientation pour la refondation de l'école.

L'Apel a, le plus souvent, soutenu les propositions du ministère de l'Education nationale qui, sur de nombreux points, rejoignaient les nôtres (priorité au premier degré, effort sur le numérique, formation plus professionnalisante des enseignants, modification des rythmes scolaires...).

Mais ces derniers jours, nous avons interpellé la rapporteure du projet de loi au Sénat puis le ministre de l'Education nationale et enfin aujourd'hui même la commission des finances du Sénat pour leur faire part de notre déception et de notre inquiétude.

Déception tout d'abord, à propos de la place des parents dans le futur projet de loi. Il y a eu tout d'abord l'épisode malheureux de l'amendement 274 sur le handicap (nous vous avons adressé un communiqué à ce sujet) mais, au delà de cela, c'est la place de la famille dans les choix d'orientation qui n'est pas reconnue. Pourtant, les propres déclarations de Vincent Peillon, Ministre de l'Education nationale, puis la concertation menée cet été et ensuite le travail en commission à l'Assemblée nationale, étaient prometteurs. Nous regrettons que cela ne se concrétise pas dans la loi.

Nous défendons constamment l'idée que les clefs de la réussite en matière d'orientation passent par une concertation de toute la communauté éducative. Il est primordial que les élèves puissent décider de leur avenir et pour cela soient accompagnés conjointement par l'équipe enseignante et par leur famille. Le dernier mot donné aux parents est l'assurance que ces derniers ne soient pas écartés du processus mais qu'au contraire l'ensemble des acteurs se réunissent et se concertent dans l'intérêt de l'enfant. Nous expérimentons cela dans de nombreux établissements et nous pouvons témoigner du bienfait pour les enfants. Le respect et la confiance entre les membres de la communauté éducative doivent être les maîtres- mots.

**APEL NATIONALE**  
277 rue Saint Jacques  
75240 Paris Cedex 05  
T : 01 53 73 73 90  
F : 01 53 73 74 00  
[secretariat@apelnationale.fr](mailto:secretariat@apelnationale.fr)

Au final, nous pensons que les parents sont malheureusement les grands absents du projet de loi alors qu'ils en étaient, dans leur majorité, probablement les premiers soutiens.

Inquiétude, enfin, concernant l'éducation à l'égalité de genre introduite dans la loi et devenant une mission à part entière de l'école primaire.

Nous avons exprimé notre désaccord en 2011 quand la théorie du genre était apparue dans certains manuels de SVT de la classe de première. Aujourd'hui nous nous interrogeons : est-ce bien à nouveau l'introduction de cette théorie, comme semble le confirmer l'intervention de madame Julie Sommaruga, députée des Hauts de Seine, au sein de la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale ? Comment une telle décision a-t-elle été prise sans débat ni consultation des parents d'élèves ?

Les conditions dans lesquelles ce sujet a été introduit dans la loi laissent supposer toutes sortes d'arrière pensées et ne peuvent pas rencontrer l'assentiment d'un grand nombre de parents et d'enseignants. Nous recevons d'ailleurs ces derniers jours de nombreux courriers des adhérents Apel et une clarification nous semble donc indispensable. C'est pourquoi, nous avons demandé un rendez-vous au ministre de l'Education nationale.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la réponse du ministre et des résultats obtenus lors de l'examen du texte au Sénat.

Vous pouvez compter sur notre détermination, très amicalement.



Caroline Saliou  
Présidente



Thierry Baucher  
Vice-président